

Communiqué de presse

Paris, le 28 mars 2023

Des investisseurs européens demandent le dépôt d'une résolution lors de la prochaine assemblée générale d'ENGIE

Seize investisseurs européens de France, des Pays-Bas et de Belgique - dont APG, Candriam, Degroof Petercam AM, Ecofi, l'ERAFP, l'Ircantec, La Banque Postale AM, La Financière de l'Échiquier, Mandarin Gestion, Mirova, Meeschaert AM, Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée, MN, OFI Invest AM, PGGM et Sycomore AM - représentant 1,5% du capital social d'ENGIE, coordonnés par le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), ont déposé une résolution d'actionnaire intitulée "Résolution de modification des statuts sur la stratégie climat" à soumettre à la prochaine assemblée générale de l'entreprise le 26 avril 2023.

L'objectif de la résolution est double :

1. Obtenir suffisamment d'informations pour évaluer la stratégie actuelle de l'entreprise avec un scénario à 1,5°C sur l'ensemble de son périmètre de responsabilité (scope 1, 2 et 3), sachant que les ambitions 2030 d'ENGIE ont été certifiées conformes à une trajectoire bien inférieure à 2°C par l'initiative Science Based Targets (SBTi).
2. Signaler à Engie et à ses actionnaires qu'un nombre croissant d'investisseurs souhaite que l'entreprise s'engage à ajouter un vote consultatif *Say on Climate* à l'ordre du jour de l'assemblée générale, tous les trois ans pour la stratégie et tous les ans pour sa mise en œuvre. Les investisseurs demandent donc à ENGIE de mettre à jour ses statuts en conséquence.

Comme le souligne la demande d'engagement de la part d'ENGIE pour un vote *Say on Climate* régulier, les membres de la coalition sont convaincus que les assemblées générales doivent permettre un dialogue honnête et professionnel entre les actionnaires et les entreprises dans lesquelles ils investissent. C'est pourquoi ils ont décidé, **en plus de la résolution susmentionnée**, de demander au conseil d'administration d'ENGIE **d'ajouter un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 26 avril 2023 pour discuter de l'éventail d'informations spécifiques** requises par les investisseurs pour évaluer le plan de transition de l'entreprise.

Malgré les efforts d'ENGIE pour décarboner ses activités, les investisseurs manquent actuellement d'éléments d'information importants pour évaluer les plans projetés de l'entreprise par rapport à une trajectoire de 1,5°C avec un dépassement faible ou nul. Bien que l'entreprise ait un objectif SBTi bien

inférieur à 2°C, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) rappelle que toute décimale d'augmentation de la température au-delà de 1,5°C aura des impacts négatifs significatifs.

La Coalition des investisseurs ne demande pas à ENGIE de changer de stratégie. Elle demande plutôt **une meilleure information** pour mesurer l'écart entre la trajectoire projetée actuellement par ENGIE et ce qui serait exigé de l'entreprise pour **aligner son plan de décarbonisation sur les exigences des scénarii à 1,5°C**. Cette évaluation est particulièrement pertinente à la lumière de la raison d'être d'ENGIE, qui est « d'agir pour accélérer la transition vers une économie neutre en carbone ».

Les investisseurs sont liés par leurs engagements climatiques et leurs obligations légales. La divulgation des données pertinentes de la stratégie climatique de l'entreprise, y compris les hypothèses et les scénarii, est essentielle à la bonne compréhension des actionnaires.

Au cours du processus qui a conduit au dépôt de la résolution, les investisseurs ont eu de nombreuses réunions avec le conseil d'administration et les équipes d'ENGIE et ont travaillé avec un certain nombre de parties prenantes, y compris des experts en énergie et en climat dans le cadre de leurs activités habituelles, ainsi que des ONGs et des avocats.

La formulation de la résolution a été soigneusement élaborée et vise à s'assurer qu'elle est recevable d'un point de vue juridique. Le fait que le conseil d'administration d'ENGIE ait décidé de ne pas la soutenir montre que la résolution est ambitieuse et pousse l'entreprise à aller plus loin dans sa divulgation. Par ailleurs, si les investisseurs de la coalition apprécient l'engagement d'ENGIE "à consulter ses actionnaires sur sa stratégie climatique tous les trois ans ou en cas de changement significatif de celle-ci", ils regrettent que l'entreprise n'ait pas pu s'engager à inclure des informations spécifiques dans son rapport d'activité, qui sera désormais présenté à chaque assemblée générale annuelle. Cela empêche les investisseurs de savoir s'ils seront en mesure d'évaluer l'alignement d'ENGIE sur un scénario de 1,5°C. Par conséquent, les membres de la coalition ne sont pas d'accord avec la déclaration du conseil d'administration selon laquelle "ENGIE a répondu aux préoccupations essentielles exprimées par les investisseurs qui ont proposé cette résolution"^[1].

La Coalition des investisseurs souhaite remercier ENGIE pour le dialogue constructif et de longue date qu'elle a entretenu tout au long de ce processus. L'entreprise est invitée à considérer la résolution et le point à l'ordre du jour comme un encouragement supplémentaire à la divulgation et à un dialogue bien informé sur la contribution d'ENGIE aux impacts du changement climatique. Les investisseurs attendent avec impatience de recevoir des informations supplémentaires avant l'assemblée générale d'ENGIE du 26 avril, comme l'a annoncé l'entreprise.

A propos de APG

<https://apg.nl/en/>

A propos de Candriam

<https://www.candriam.com/fr-fr/professional/>

A propos de Degroof Petercam AM

<https://funds.degroofpetercam.com>

A propos d'Ecofi

<https://www.ecofi.fr/>

A propos de l'ERAFP

<https://www.rafp.fr/>

A propos de l'Ircantec

<https://www.ircantec.retraites.fr>

A propos de La Banque Postale AM

<https://www.labanquepostale-am.fr/fr>

A propos de La Financière de l'Échiquier

<https://www.lfde.com/>

A propos de Mandarine Gestion

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr>

A propos de Meeschaert AM

<https://meeschaert-am.com>

A propos de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

<https://www.banque-hottinguer.com/index.html>

A propos de Mirova

<https://www.mirova.com/fr>

A propos de MN

<https://www.mn.nl/assetmanagement>

A propos d'OFI Invest AM

<https://www.ofi-invest-am.com>

A propos de PGGM

<https://www.pggm.nl/en/about-us/about-pggm/>

A propos de Sycomore AM

<https://fr.sycomore-am.com/>

[1]<https://www.engie.com/sites/default/files/assets/documents/2023-03/2-%20D%C3%A9p%C3%B4t%20group%C3%A9%20dun%20projet%20de%20r%C3%A9solution%20par%20plusieurs%20actionnaires.pdf>

Contact presse :

Béatrice Passadat – beatrice.passadat@frenchsif.org – +33 (0)1 40 36 61 58

À propos du FIR

Le FIR est une association multi-parties-prenantes fondée en 2001 qui a pour objet de promouvoir et de développer l'ISR, l'Investissement Socialement Responsable. Le FIR regroupe l'ensemble des acteurs de l'ISR : investisseurs, sociétés de gestion, intermédiaires financiers, agences de notations extra-financières, conseils investisseurs, organisations de place, des syndicats, ONGs, associations ainsi que des personnalités qualifiées : avocats, journalistes, universitaires... Chaque année, le FIR avec les Principles for Responsible Investment (PRI) remet les Prix « Finance et développement durable » aux meilleurs travaux universitaires européens. Le FIR est aussi un acteur du dialogue et de l'engagement avec les entreprises cotées sur les questions de développement durable (Briefs investisseurs, études thématiques, questions écrites aux assemblées générales du CAC 40...). Par ailleurs, le Forum est le promoteur de la Semaine de la finance responsable qui se tient chaque année à l'automne. Le FIR est l'un des membres fondateurs d'Eurosif. www.frenchsif.org